

<https://cdurable.info/Espace-national-de-concertation-pour-l-Education-a-l-Environnement-et-au-Developpement-Durable-EEDD,2085.html>

Retour sur les deuxièmes Assises nationales de l'EEDD à
Caen

Un espace national de concertation pour l'Education à l'environnement et au développement durable



(EEDD)

Date de mise en ligne : lundi 2 novembre 2009

- Education au DD -

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

Le 29 octobre, à Caen, dans le cadre des deuxièmes Assises nationales de l'EEDD, 28 partenaires, ont signé l'acte de lancement d'un espace national de concertation pour l'Education à l'environnement et au développement durable (EEDD).

Dans la plupart des régions, les acteurs de l'EEDD (associations, institutionnels, collectivités, entreprises) s'organisent pour coordonner leurs stratégies et leurs actions. En s'appuyant sur ces initiatives locales, les acteurs nationaux (Etat, réseaux de collectivités et d'associations, syndicats et entreprises) reconnaissent l'importance de travailler en partenariat et se sont engagés à créer un espace de concertation à l'échelle nationale. Il a pour objectif de renforcer la prise en compte de l'éducation à l'environnement et au développement durable par l'ensemble des acteurs, nationaux et locaux, dans la continuité des travaux des 64 Assises territoriales, des Assises nationales 2009 et de la Stratégie nationale du développement durable 2009-2013.

Le Comité 21 espère vivement que cet espace de concertation permettra la mise en oeuvre d'une politique nationale de l'EEDD, mettant ainsi la France au niveau des Etats les plus avancés de la Décennie des Nations Unies de l'éducation pour le développement durable.

Document cadre pour un espace national de concertation pour l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

Préambule :

Considérant les grandes conférences internationales lors desquelles ont été débattus d'une part, les rapports entre l'environnement et l'activité humaine, et d'autre part, le rôle que doit jouer l'éducation pour éclairer les choix des citoyens, à savoir :

- ▶ Le sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992),
- ▶ Le sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (2002),
- ▶ La stratégie de Vilnius définie en 2005 par la commission des Nations Unies pour l'Europe dans le cadre de la Décennie de l'éducation en vue d'un développement durable de l'UNESCO (2005-2014).

Et s'appuyant sur les textes qui précisent la place de l'EEDD en France, notamment :

- ▶ Le Plan National d'Action pour l'éducation à l'environnement (2000),
- ▶ Les documents cadres multi-acteurs validés sur les divers territoires français (depuis 2002),
- ▶ La stratégie Nationale du Développement Durable (2003, actualisée en 2006),
- ▶ La charte de l'environnement adossée à la Constitution de la République française (2005),
- ▶ Les prescriptions proposées dans le cadre du Grenelle de l'environnement (2008).

Les acteurs nationaux qui contribuent à la sensibilisation, l'information, la formation et l'éducation à l'environnement et au développement durable reconnaissent l'importance de travailler en partenariat et s'engagent à mettre en place un espace national de concertation visant à développer et à renforcer l'efficacité de l'EEDD.

Aujourd'hui, les signataires s'accordent sur :

Des objectifs communs

L'espace national de concertation aura pour objectif de mettre en synergie les expertises et les compétences des partenaires membres, en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une démarche partagée visant à développer et à renforcer une EEDD à l'échelle nationale et ce pour doter le citoyen et tous les acteurs, de connaissances et de compétences qui les rendront mieux à même d'oeuvrer en faveur d'un développement durable.

Dans le respect des champs de compétences et des spécificités de chacun, et en se basant sur les travaux et besoins émergeant des dynamiques territoriales de concertation, les signataires poursuivent les objectifs suivants :

- ▶ **Participer à la sensibilisation, l'information et l'éducation** tout au long de la vie de toute la population en matière d'EEDD,
- ▶ **Échanger** sur les objectifs et stratégies de chaque acteur dans le but de les mettre en lien et en cohérence,
- ▶ **Trouver des réponses collectives** aux problématiques rencontrées par les acteurs de terrain,
- ▶ **Organiser des moments ou espaces de concertation** et d'échanges territoriaux plus structurés et plus nombreux,
- ▶ **Favoriser la mutualisation des ressources** et faciliter la circulation de l'information, entre autres avec les espaces de concertation existants au niveau des territoires,
- ▶ **Suivre et évaluer** de manière continue les actions engagées dans ce cadre.

Des valeurs et des principes partagés

L'EEDD est une éducation qui met au **premier plan les valeurs** et tend à faire prendre conscience que **la terre est un bien commun** dont nous devons prendre soin dans sa diversité. Elle promeut les principes constitutionnels basés notamment sur **la solidarité, l'égalité, la liberté, l'éthique, le respect mutuel, la responsabilité** entre les femmes et les hommes, les générations et les territoires.

L'EEDD s'inscrit dans une **approche globale du développement durable** dans ses composantes écologique, économique, sociale et culturelle et se base sur les principes suivants :

Principes relatifs aux publics concernés

- ▶ **S'adresse à tous, à tous les âges et moment de la vie** : les enfants et les jeunes dans le cadre de l'école, de leurs loisirs. Les adultes dans le cadre professionnel ou dans la vie quotidienne et cela à tout niveau de responsabilité et de possibilité d'action.
- ▶ **Intéresse tous les acteurs** politiques, économiques et sociaux installés durablement ou temporairement sur le territoire national.

Principes relatifs à la méthode

- ▶ Se fonde sur **éducation au choix**, et non pas un enseignement des choix, fondée sur la connaissance, la raison, l'esprit critique, le débat et l'engagement individuel et collectif.
- ▶ S'appuie notamment sur des **pédagogies actives**, basée sur la pratique de terrain, le travail de groupe, la transdisciplinarité.
- ▶ S'appuie sur des **connaissances scientifiques existantes et construites au cours de l'action**.
- ▶ S'appuie sur **l'exemplarité** et favorise la mise en place d'action telles que l'éco-responsabilité, la responsabilité sociale, les démarches intégrées de développement durable.
- ▶ Se réalise dans un souci constant de **qualité et d'efficacité sur le terrain**. Les dispositifs, actions et résultats doivent être **évalués dans la durée**.

Principes relatifs à la gestion globale

- ▶ S'intègre dans la **gestion globale des territoires, du local au planétaire**, plaçant l'individu au centre des stratégies politiques de gestion du territoire.
- ▶ Se fonde sur le **partenariat et un processus de concertation large** pour s'inscrire dans un parcours d'apprentissage cohérent tout au long de la vie et garantir la participation et l'implication de tous les acteurs.

Engagements

En signant le présent document les signataires s'engagent à :

- ▶ Participer à la mise en place de l'Espace national de concertation et suivre les travaux dans un esprit de partage et de mutualisation,
- ▶ Contribuer à l'élaboration du cadre, des modalités de fonctionnement et de travail (modalités de prise de décision et d'animation, modalités de travail, moyens, modalités d'évaluation,...) dans un souci de représentativité, de neutralité et d'efficacité),
- ▶ Prendre part à la définition et la mise en oeuvre d'un programme de travail annuel ou pluriannuel visant à développer l'EEDD et à renforcer son efficacité à toutes les échelles territoriales, en s'appuyant notamment sur les travaux des Assises territoriales et des Assises Nationales 2009 de l'EEDD et sur les objectifs de la Stratégie nationale de développement durable 2009/2013,
- ▶ Contribuer aux objectifs de l'Espace national de concertation et valoriser ces travaux au sein des organisations signataires.

A Caen, le 29 octobre 2009.

Liste des organismes signataires du document cadre

Pour l'Etat : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - Haut commissariat à la jeunesse - Ademe

Pour les collectivités territoriales et locales : Ville de Caen - Région Basse Normandie - Association des régions de France - Association de promotion et de fédération des Pays

Pour la société civile, les organisations membres du CFEEDD : les syndicats : ISGEN-CFDT et les associations : Association française d'astronomie (AFA) - Association nationale Les Petits Débrouillards - Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (CEMEA) - CICF-Ten - Comité 21 - Eclaireuses et éclaireurs de France - Fédération des parcs naturels régionaux de France - Fédération nationale des clubs CPN "Connaître et protéger la nature" - Fédération nationale de Francas
Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (FEEE) - France Nature Environnement (FNE) - Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) - Ligue de l'enseignement - Planète Sciences - Réseau Ecole et Nature - Réseau français des étudiants pour le développement durable - Scouts et Guides de France - Supagro - Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (UNCPIE).

Pour les entreprises : Groupe La Poste - Eco-Emballages - Lyonnaise des Eaux / Suez Environnement